

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERSION N° 1

DATE : 25/06/ 2004

NOM : **PRIMAIRE METAL ID 111**

---

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

- I.1. Nom : **PRIMAIRE METAL ID 111**  
I.2. Fournisseur : **Interface Développement**  
**51 rue Deleuvre**  
**69004 Lyon - FRANCE**  
Tel : 00 (33) **4.72.07.71.71**  
Fax : 00 (33) **4.72.07.99.64**

---

### 2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants :

1. PREPOLYMER - à base de polyurethane et poudre d'aluminium
2. SOLVANT AROMATIQUE CAS : 1330-20-7

---

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Nocif si inhalé.
- INFLAMMABLE

---

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- 4.1. Inhalation : porter la victime dehors et lui apporter de l'oxygène si la respiration est difficile. Faire appel à un médecin.
- 4.2. Yeux : immédiatement asperger les yeux d'eau pendant 10 minutes. Faire appel à un médecin.
- 4.3. Peau : laver immédiatement les parties affectées avec beaucoup de savon et d'eau. Changer et laver les habits contaminés avant de les remettre. Contacter un médecin s'il y a irritation.
- 4.4. Ingestion : en cas d'ingestion accidentelle, appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Extincteurs : poudre, CO2 ou eau
- 5.2. Risques spéciaux : concentration explosive limite dans l'air : 1% à 6% de vapeur ou brouillard
- 5.3. Equipement de lutte contre l'incendie : les pompiers doivent utiliser un scaphandre autonome pour prévenir l'inhalation des gaz.

---

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : selon le risque d'exposition, porter des gants, des lunettes

Ecarter de toute source de feu.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

---

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Manipulation : mettre dans des ateliers bien ventilés. Interdit de fumer.
- 7.2. Stockage : garder dans un endroit bien ventilé. Les fûts doivent être fermés après chaque usage.

---

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Porter l'équipement approprié si le degré d'exposition excède les valeurs limites.
- 8.2. Protection individuelle : éviter tout contact avec les yeux, la peau et les habits. Eviter de respirer la vapeur.

Précautions pour éviter toute inhalation : s'assurer d'une bonne ventilation.

Protection de la peau et des mains : porter vos propres habits et gants (gants étanches, néoprène ou des gants en caoutchouc). Les nettoyer soigneusement s'ils ont été en contact avec le liquide.

Protection des yeux : éviter tout contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protections avec des protections de chaque côté.

---

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES

Etat physique : liquide  
Couleur : argenté  
Densité : 0,97 kg/l.  
Flashpoint : 26°C  
Solubilité dans l'eau : faible solubilité  
Tension de vapeur : 50 mbar à 37,7°C  
Température d'auto-inflammation : 500°C

---

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable dans des conditions normales de stockage.  
Incompatibilité : forts agents oxydants et halogènes.  
Produits de décomposition dangereux : Non connus.

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : possible irritation des voies respiratoires.  
Contact avec la peau : risque d'allergies secondaires.  
Ingestion : DL50 prononcé, rat : 1300 mg/kg  
Contact avec les yeux : irritation oculaire modérée à 200 ppm.

---

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité : dangereux pour la vie aquatique en très faibles concentrations.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Elimination des déchets : ne pas déverser dans des égouts ou caniveaux  
13.2. Elimination de fûts vides : suivre les prescriptions locales. Ne pas réutiliser des fûts.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage .Transport classification pour la route, le rail, pour la mer et le transport par air.

---

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Transport par route :		par mer :
ADR .....	classe : 3	IMDG groupe de lettre ou page : 3394
	figure : 31	classe 3.3
	lettre : C	marque : 3
	code danger : 30	UN N° : 1307
	code matière : 1307	
symbol danger .....	nocif : Xn	
Phrase R :	R 10 : inflammable	
	R 20/21 : nocif s'il est inhalé et en contact avec la peau	
	R 38 : irritant pour la peau	
Phrase S	S 16 : S'écarter de toute source de feu ne pas fumer	
	S 25 : éviter tout contact avec les yeux	

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

FIN DE DOCUMENT